LE CONFLIT RUSSO-FINNOIS

Le Danemark apporte une aide matérielle de grande valeur

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Une heureuse initiative a été prise par les agriculteurs danois dans le but d'envoyer des vivres frais en Finlande. Un train composé de 42 wagons est déjà parti. Une collecte de vêtement sa aussi eu du succès.

Les scouts danois ont activement collaboré à une grande collecte de vêtements.

Les journaux racontent que très souvent, en voyant passer les camions chargés de recueillir les vêtements dans les différents quartiers de Copenhague, beaucoup de personnes ont donné sur place leurs pardessus ou leurs manteaux de fourrure.

Une légion étrangère est en formation en Finlande

Stockholm, 30. — Une légion étrangère est actuellement en formation en Finlande. Cette troupe comprendra des volontaires de tous les pays, des Italiens, des Espagnols et des Américains du Sud.

L'esprit religieux du peuple finlandais a fait naître la haine de Moscou

Genève, 30. — Un article du journal soviétique « Le Sans Dieu », paraissant à Moscou (N° de décembre 1939), intitulé : « L'Eglise en Finlande », montre que c'est en grande partie l'esprit religieux du peuple finlandais qui inspire aux dirigeants de Moscou une telle haine à l'égard de la Finlande.

L'article rappelle que, pendant la première guerre contre les Soviets, les milieux religieux finlandais avaient déjà joué un rôle particulièrement important dans la lutte antibolchévique. « Le Sans Dieu » manifeste une indignation particulière parce que, aussitôt après la défaite des Soviets, la Finlande avait introduit l'enseignement religieux obligatoire dans toutes les écoles primaires et secondaires du pays. En outre, le ministre finlandais de l'Instruction publique, M. Virkunen, aurait déclaré que le renforcement de l'influence religieuse est le but principal à poursuivre dans l'éducation morale des enfants.

L'organe soviétique dénonce que les chefs militaires actuels, les généraux Mannerheim et Vallenius, et d'autres « bandits », sont étroitement liés à l'église évangélique et maintiennent les rapports cordiaux avec les chefs ecclésiastiques. L'armée finlandaise compte de nombreux aumôniers et l'on a même été jusqu'à introduire dans les statuts de l'infanterie un paragraphe sur le rôle de la religion dans la vie des soldats.

Le journal soviétique rappelle que le mouvement anti-communiste de Finlande a été fortement soutenu par des pasteurs et, après sa marche sur Helsinki, un Te Deum fut chanté en présence du président de la République, on ne peut douter que, si l'armée rouge parvensit à envahir la Finlande, l'Eglise serait l'objet des plus cruelles persécutions.

ON DÉPLORE EN FINLANDE L'ATTITUDE DE L'ESTONIE

Helsinki, 30. — L'attitude de l'Estonie à l'égard de la Finlande est fortement critiquée à Helsinki où l'on regrette vivement que les avions russes bombardant les villes finlandaises partent des bases estoniennes.

Les journaux finnois déplorent que les Estoniens n'aient pas compris que la communauté de race créait des liens et que la lutte menée par la Finlande était également menée pour l'indépendance de l'Estonie. L'ennemi des deux peuples est le même, souligne la presse finlandaise.

Les populations russes se soumettent de mauvaise grâce aux exigences de l'état de guerre

Helsinki, 30. — On apprend à Helsinki que l'obscurité décrétée par les autorités soviétiques dans le district de Léningrad soulève de nombreuses difficultés. La police et les organes de surveillance ont été considérablement renforcés, cet obscurcissement portant sur un rayon de 100 kilomètres autour de Léningrad. Des peines très sévères sont prévues pour les contraventions aux règlements.

La mauvaise volonté, mais surtout l'ignorance de la population créent de sérieuses difficultés aux autorités. Ceci constitue un contraste intéressant avec les villes finlandaises, où l'obscurité est complète sans que la police ait eu à intervenir.

On apprend que les blessés soviétiques, sur le front et à l'arrière, sont très mal soignés. Chaque soldat porte son paquet de pansement individuel, mais les ambulances sont mal approvisionnées de médicaments.

Un télégramme de M. Sikorski au maréchal Mannerheim

Paris, 30. — L'Agence Pat communique : A l'occasion du nouvel an, M. Sikorski a adressé au maréchal Mannerheim le télégramme suivant : Sur la fin de cette année si douloureuse pour votre héroïque pays, je vous envoie, en mon nom et au nom de l'Armée polonaise mes vœux les plus chaleureux et ardents pour que l'année qui vient soit, pour la Finlande, l'année de la victoire, du droit et de la justice. L'Armée polonaises est de tout cœur avec vous !

PEU DE MORDANT CHEZ LES TROUPES SOVIÉTIQUES

Helsinki, 30. — Sur le front, dans l'Isthme de Carélie, les combats livrés ces dernières journées témoignent de moins de mordant de la parti des troupes soviétiques.

Activité relative de l'aviation russe

Helsinki, 30. — Selon des nouvelles non encore confirmées, des avions soviétiques ont bombardé, au cours de la journée d'hier, les villes de Vasa, Jyvaeskylae, ainsi que Kexholm. On ne possède encore aucun renseignement sur le nombre des victimes ni sur l'importance des dommages matériels.

Sur le front est, au nord du lac Ladoga, les Finlandais se bornent à harceler les troupes russes pour couper les liaisons des détachements russes entre eux et leur approvisionnement en vivres et en munitions.

Helsinki en alerte

Helsinki, 30. — Les sirènes ont donné l'alarme à midi, à 25 kilomètres environ à l'ouest d'Helsinki où se trouvent la plupart des légations étrangères. Aucun avion soviétique n'a été aperçu et la D.C.A. n'est pas entrée en action.

Le bombardement de Viipuri a cessé

Helsinki, 30. — Il se confirme que les pièces d'artillerie russes à longue portée qui bombardaient ces jours derniers Viipuri ont cessé leurs tirs depuis plus de 24 heures. Sur le front de l'Isthme de Carélie, il n'y a rien de particulier à signaler.

LA SITUATION MILITAIRE

Helsinki, 30. — Les Finlandais contrôlent toujours la totalité de leur front avec l'U.R.S.S., du lac Ladoga à l'Océan Arctique. Les troupes russes n'ont, en somme, pris pied qu'en deux points : au Nord, à Petsamo, et ou Sud de Salla. Les forces soviétiques qui voulaient couper la Finlande en deux, à la heuretu du golfe de Botnie, en sont encore très loin.

Dans le secteur de Petsamo, l'avance russe en direction de Rovanieni n'est pas inquiétante. En divers points, les Russes ont été forcés de reculer.

Partout où leurs troupes ont avancé dans l'extrême Nord, les Finlandais ont brûlé les maisons et se sont arrangés pour que les Russes ne trouvent plus le moindre abri.

On n'a pas de confirmation officielle, du côté finlandais, de l'attaque qui aurait été poussée contre les troupes finlandaises contre le chemin de fer de Mourmansk. La presse finlandaise d'aujourd'hui fait la même remarque. On n'a pas non plus de confirmation, en ce milieu de journée, de l'attaque de l'aviation contre Vasa.

LE COMMUNIQUÉ RUSSE

Moscou, 30. — De l'Agence Tass, communiqué de l'état-major de la circonscription militaire de Léningrad le 29 décembre : Aucun événement important. Dans plusieurs endroits l'aviation soviétique a effectué avec succès des bombardements.

NOUVEL ATTENTAT DES TERRORISTES IRLANDAIS

Londres, 30. — Plusieurs individus vraisemblablement des membres de l'armée républicaine irlandaise, ont fait irruption, la nuit dernière, dans les bureaux du journal « Irish Press », à Belfast, menaçant de leurs revolvers la seule personne qui se trouvait alors dans le bâtiment, M. Samuel Mc Cann. Ils ont déposé dans une petite pièce du premier étage une bombe qui a explosée causant des dégâts considérables. Personne n'a été blessé.

Un poste clandestin découvert à Dublin

Londres, 30. — La garde civique du quartier de Rathmines à Dublin a découvert, la nuit dernière, un poste de radio clandestin au moyen duquel les membres de la radio de l'armée républicaine irlandaise diffusaient des bulletins de propagande deux fois par semaine. La police survint au milieu d'une émission. Quatre hommes ont été arrêtés dans la maison particulière où se trouvait le poste.

Le coup de force sur Phoenix Park

Londres, 30. — On croit maintenant que le total des munitions volées au cours du raid exécuté sur le magazine Fort de Phoenix Park, la semaine dernière, s'élève à 28 tonnes, soit environ un million un quart de balles, contenues dans 700 caisses. Jusqu'à maintenant, 85 caisses ont été retrouvées. On estime qu'il a fallu au moins treize camions pour transporter toutes ces munitions.

La troupe et la police continuent leurs recherches qui s'étendent maintenant aux régions côtières de senvirons de Dublin. Les navires qui se trouvent dans les ports sont fouillés et l'on drague les rivières et les canaux.

A la suite de le'nquête faite dans le Comté de Louth, hier, dix hommes ont été arrêtés à Drogheda et amenés à Dublin aujourd'hui.

DANS LA RÉGION

Une grave affaire de manœuvres criminelles à Amiens

La sûreté amiénoise vient de mettre un terme aux agissements d'une habitante de la ville qui, depuis une quinzaine d'années se livrait couramment à des manœuvres criminelles. Cette affaire, commencée en juillet dernier, a été menée habilement et avec ténacité par les services que dirige le commissaire Peeters.

En juillet dernier, de vagues renseignements parvenaient au chef de la sûreté selon lesquels plusieurs avortements avaient été pratiqués dans le faubourg Beauvais. L'enquête ouverte permit d'établir que l'affaire était très importante. Les recherches permirent de porter les soupçons sur une certaine Madeleine Petra, 44 ans, originaire d'Amiens. Les faits et gestes de Madeleine Petra furent soigneusement contrôlés et les soupçons devinrent un jour certitude. Madeleine Petra, cinq fois condamnée pour vol et une fois pour violences, habitait avec un repris de justice qui ne travaillait guère et elle se livrait à sa pratique criminelle pour trouver de l'argent.

L'enquête permit de retrouver une dizaine de femmes qui avaient eu recours à ses services. Pour cinq seulement la prescription de trois ans prévue par la loi ne jouait pas. Ces cinq jeunes femmes furent interrogées ; trois avouérent immédiatement mais deux nièrent obstinément. Madeleine Petra, interrogée à son tour, fit des aveux les plus complets ? Les deux femmes qui niaient furent confrontées avec elle et devant les déclarations de la matrone et les précisions qu'elle fournissait elles durent reconnaître leur culpabilité. Les cinq clientes de Madeleine Petra ont été laissées en liberté provisoire mais Madeleine Petra, déférée au Parquet, a été écrouée à la prison d'Amiens.

LES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES DU NORD

Voici la liste des jurés titulaires et supplémentaires appelés à siéger à la session ordinaire des Assises du département du Nord qui s'ouvrira au Palais de Justice de Douai, le 29 janvier 1940 sous la présidence de M. le président de Chambre Papin-Beaufond :

1° **Jurés titulaires** : MM. Emile Tanquelle, retraité à Hellemmes ; Paul Ledoux, brasseur à Bourbourg ; Cyrille Cerisier, retraité à Genech ; Charles Mailliard, négociant à Roubaix ; Virgile Brunck, brasseur à Haspres ; Jules Hannois, boucher à Aubigny-au-Bac ; Victor Carel, employé à Tourcoing ; Julien Delgrange, rentier à Saint-Pierrebrouck ; Alexandre Cuvelier, instituteur retraité à Denain ; Léon Danglot, retraité à Abscon ; Léon Degallaix, entrepreneur à Roubaix ; Constant Leprêtre, propriétaire à Estourmel ; Paul Cassel, comptable à Lille ; Emile Paux, tailleur de lin à Bousbecque ; Charles Grimonprez, rentier à Marcq-en-Barœul ; Edouard Caudrelier, rentier à Roost-Warendin ; Gustave Bouvarre, instituteur en retraite à Noyelle-sur-Selle ; Théodule Groise, retraité à Thun-Saint-Martin ; Camille Postiaux, retraité à Onnaing ; Charles Meunier, rentier à Escaudœuvres ; Louis Dompsin, employé à Lille ; Fénelon Banse, rentier à Le Cateau ; Georges Champenois, nickeleur à Raches ; Jules Bury, cultivateur à Haussy ; Albert Cuvelier, tailleur à La Sentinelle ; Jules Lesage, employé à Denain ; Léon Bagerger, industriel à Lille ; Paul Lemille, rentier à Linselles ; Fernand Notteghem, rentier à Bruilles-Notre-Dame ; Hector Bar, retraité à Le Cateau ; Henri Carrez, directeur d'école retraité à Bouchain ; Louis Legay, cuiseur à Anzin ; Charles Louche, représentant à Roubaix ; Adolphe Louvet, rentier à Fresnes ; Cyrille Piquet, retraité à Haversquerque ; Michel Ryckelinck, cultivateur à St-Momelin ; Jean-Baptiste Pellion, marchand de journaux à Bruay ; Jules Craye, retraité à Roubaix ; Jean-Baptiste Houriez, retraité à Cattenières ; Marcel Herbert, retraité à Rosendaël ; Anatole Desmet, négociant à Leers ; Firmin Derudder, retraité à Loos ; Georges Manart, retraité à Valenciennes ; François Lerche, fabricant à Villers-Outréaux ; Auguste Deblaere, tisseur à Roubaix ; Paul Andreson, artiste peintre à Lille.

2° **Jurés supplémentaires** : MM. Marcel Copin, chef de service à Douai ; Jean Dubus, photographe à Douai ; Lucien Megœil, retraité à Douai ; Albert Fromont, retraité à Douai ; Louis Bonte, négociant à Douai ; Louis Noé, antiquaire à Douai.

COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

LA MISE EN VIGUEUR du Code de la Famille

Les pouvoirs publics estimant qu'il était plus que jamais indispensable de protéger la famille française, ont décidé de mettre en vigueur les dispositions les plus importantes du Code de la famille, résultant du décret du 29 Juillet 1939.

Mesures entrées immédiatement en vigueur

Ce sont :

1° certains articles du décret du 29 Juillet 1939, au sujet des allocations familiales.

Le décret, tout en maintenant le système antérieur des allocations familiales, en avait élargi l'application.

Les dispositions entrant immédiatement en vigueur, sont, par exemple, celles qui déterminent le montant des allocations familiales par rapport à la durée du travail, ou encore le paiement des allocations en cas d'accident du travail.

2° certaines dispositions spéciales à la *famille paysanne* concernant le contrat de salaire différé.

C'est le cas des descendants d'un chef d'exploitation agricole, âgés de plus de dix-huit ans et qui travaillent dans l'exploitation sans recevoir de salaire en argent.

En vertu du décret du 29 juillet 1939, ces travailleurs sont considérés comme bénéficiant d'un contrat de travail. Le taux de leur salaire sera égal à la moitié du salaire annuel d'un ouvrier agricole ou d'une servante de ferme, logés et nourris.

3° Les dispositions concernant le *cumul de plusieurs prestations pour un même enfant*.

Si, par exemple, les parents touchent les allocations familiales, ils ne pourront pas bénéficier en plus de l'assistance à la famille.

Cependant le texte prévoit certains cas où le cumul sera autorisé, celui par exemple des femmes veuves, divorcées ou abandonnées, qui ont au moins 3 enfants à leur charge.

Mesures qui entreront en vigueur le 1er Janvier 1940

Ce sont les *primes à la première naissance*.

A partir du 1er Janvier 1940, la mère qui mettra au monde un enfant né viable et légitime, recevra une somme fixée, dans chaque département, au double du salaire mensuel servant de base au calcul des allocations familiales. Cette somme ne pourra pas être inférieure à 2.000 francs. La moitié sera versée à la naissance, l'autre moitié 6 mois après, à condition que l'enfant soit encore vivant.

Les parents ne peuvent bénéficier de la prime que si l'enfant vient au monde dans les deux années qui suivent le mariage.

Toutefois, la prime sera payée à tous les parents qui auront un premier enfant au cours de l'année 1940, à la condition qu'ils aient été mariés depuis au moins deux ans, à la date du 30 juillet 1939.

Mesures qui entreront en vigueur le 1er Avril 1940

Toutes les dispositions concernant les allocations familiales et l'assistance à la famille.

La récupération des ferrailles

M. le Ministre de l'Armement organise pour les mois de janvier et de février, une campagne nationale en vue de la récupération des ferrailles hors d'usage, pour les besoins journaliers, mais qui trouveront leur utilisation pour la fabrication des armements.

Pour assurer la réussite de cette campagne, chaque Français peut et doit apporter sa contribution. Cet appel sera entendu par tous. Les conditions de collecte, de rassemblement et d'expédition des ferrailles qui seront recueillies seront publiées incessamment.

Adresses des correspondances destinées aux militaires

Paris, 28. — Le Président du Conseil communique :

« De fréquentes erreurs sont relevées dans le libellé des adresses de correspondances destinées aux militaires desservis par les secteurs postaux.

» Il a été constaté en particulier, que dans l'indication du numéro de secteur postal, de nombreuses erreurs étaient commises par suite d'une omission, d'une adjonction ou d'une interversion de chiffres. (Exemple : 97 au lieu de 197, 6.003 au lieu de 603, 5601 au lieu de 6501). Ces irrégularités provoquent nécessairement des retards et malgré les recherches effectuées, il est souvent impossible d'acheminer les correspondances sur leur destination.

» L'attention des expéditeurs est, en conséquence, appelée très instamment sur l'intérêt qui s'attache à libeller correctement et avec le plus grand soin les adresses des correspondances militaires. »

Le régime du travail

Paris, 30. — L' « Officiel » publie ce matin les instructions adressées par le ministre du Travail, en vue de l'application du décret du 27 octobre 1939 relatif au régime du travail. Ces instructions portent sur le champ d'application du décret du 27 octobre 1939, la détermination des heures devant être rémunérées à un taux réduit, les modalités de calcul des heures supplémentaires, le régime de travail des employés payés au mois, l'assiette des cotisations, prestations et indemnités.

Les réintégrations dans la marine de guerre

Paris, 30. — « L'Officiel » publie un décret aux termes duquel, en temps de guerre, le ministre de la Marine est autorisé à prononcer la réintégration dans le grade d'Aspirant de réserve des jeunes gens qui ont été remis au service général soit qu'ils n'aient pu subir l'examen d'admissibilité du grade d'Enseigne de Vaisseau de 2e classe de réserve ou un grade assimilé, soit qu'ils aient échoué à cet examen.

Ces réintégrations sont prononcées sur la proposition de chefs hiérarchiques des intéressés. Les Aspirants de réserve réintégrés peuvent être nommés Enseignes de Vaisseau de 2e classe de réserve ou à un grade assimilé

Le ministre de la Marine peut admettre à des cours d'élèves officiers de réserve soit avec leur grade actuel, soit avec le grade d'Aspirant de réserve, suivant le cas, le personnel de la Marine qui a acquis, postérieurement à son service militaire légal, l'un des diplômes visés dans ces articles, ainsi que le personnel qui, bient que titulaire de l'un de ces diplômes au moment de son incorporation, n'aurait pas été admis à cette époque aux cours d'élèves officiers de réserve.

Pour les mobilisés pères de familles nombreuses

En réponse à la lettre qu'il lui avait adressée le 22 novembre, M. Henri Becquart, député du Nord, a reçu de M. le Président du Conseil, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, la lettre suivante, en date du 16 décembre 1939.

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des militaires qui avaient omis de déclarer régulièrement et en temps utile, à leur bureau de recrutement, le nombre de leurs enfants, ce qui les empêche aujourd'hui de bénéficier des mesures de démobilisation anticipée prévues par l'article 58 de la loi du 31 mars 1928.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que les réservistes pères de 4 et 5 enfants qui avaient omis d'effectuer la déclaration du nombre de leurs enfants dans les délais fixés par l'article 58 de la loi précitée et qui auraient dû, comme tels, être rattachés à la classe 1910, ont été renvoyés dans leurs foyers à partir du 15 décembre 1939, après justification de leur situation de famille par un certificat délivré par la mairie de leur domicile.

» En outre, des instructions en préparation vont permettre aux réservistes, pères de 2 et 3 enfants, qui avaient omis également d'effectuer en temps utile la déclaration du nombre de leurs enfants de bénéficier des dispositions de l'article visé ci-dessus ».

SPORTS

LES RENCONTRES DE FOOTBALL DU 31 DÉCEMBRE

Championnat de France Interrégional

GROUPE NORD

C.A. Paris-Excelsior A.C.
S. Reims-R.C. Paris.
Havre A.C.-U.S. Boulogne.

Ces trois rencontres débuteront à 14 h. F.C. Rouen-Red Star 14 h. 15.

Le match R.C. Arras-R.C. Lens est remis au 1er janvier.

Union de Flandre

Saint-Michel (1)-H. Flers.
S.G. Forest-Haubourdin (1).
Haubourdin (2)-S.M. Sportif.

Challenge de l'Amiens A. C.

F.C. Saleux-Amiens A.C.
A.S.B.N.C.I.Amiens-Stade Amiénois.
F.C. Micheiet-S.C. Saint-Leu.
R.C. Amiens-E.S.C. Longueau.

Amiens A.C., Saint-Leu, le Stade Amiénois et Longueau sont favoris.

Matches amicaux

A Fives, à l'Iris-Club de Lambersart, à Albert, Saint-Ouen, Doullens, Abbeville, Roye.

Le Derby Artésien R. C. Arras - R. C. Lens

« Match-Revanche » tel est le titre qu'on peut donner à la rencontre de Championnat qui opposera lundi 1er janvier, au Stade Degouve, Racing-men Lensois et Arrageois.

Les Boyaux Rouges n'ont en effet pas digéré la défaite qui leur a été infligée dimanche dernier à Lens en Coupe de France et ont l'intention d'en appeler lundi devant leur public.

Libérés du souci de la Coupe, les Arrageois vont maintenant porter tous leurs efforts vers le Championnat de France où tous les espoirs leur sont permis.

Le choc Arras-Lens revêtira comme toujours une certaine âpreté, et le vainqueur n'est pas encore désigné, bien loin de là. Lens, en ce moment, grâce à l'appoint de nombreux permissionnaires, sa grande équipe celle qui (à deux unités près) défendait ses couleurs en temps de paix. Lundi, les « Miniers » aligneront la formation suivante.

But : Evin ; arrières : Bouzian, Pachurka ; demis : Mayeux, François, Heideiberger ; avants : A. François, Klause, Stania, Siklo, Melhul.

Inutile donc de dire que la tâche qui attend les Arrageois ne constituera pas une promanade de santé. Il faudra qu'ils serrent les dents pendant 90 minutes et qu'ils shootent au but chaque fois qu'une occasion se présentera.

Il est possible que quelques permissionnaires viennent renforcer lundi l'équipe locale et ce sera certainement pour eux une grande joie de reprendre place parmi leurs camarades.

Les spectateurs qui désirent voir donner le coup d'envol sont priés de se trouver au Stade à 14 h.

Ce dimanche 31 décembre, l'équipe 1B donnera la réplique à une bonne sélection. Avis aux amateurs qui ne manqueront certainement pas de venir encourager les jeunes Racing-men.

Cet après-midi, à Fives, S. C. Fivois contre Equipe amie

C'est un excellent team qui donnera la réplique à l'équipe de guerre du S.C. Fivois, au Stade Jules Lemaire, cet après-midi, à 14 heures.

Fives alignera une belle formation dans laquelle on notera la présence de Bourbotte, Jedrezezack, Zuzezyck, et des meilleurs jeunes qui se sont particulièrement distingués ces derniers temps.

Nul doute que de nombreux amateurs assisteront à cette rencontre, qui sera la dernière avant le match de Coupe de France du 7 janvier.

Place : 4, 6 et 8 fr. Tarif réduit pour les militaires.

Aujourd'hui à Lambersart les Irismen veulent vaincre

Aujourd'hui 31 décembre, l'Iris recevra sur son stade Guy Lefort, en match revanche, la Sélection avec laquelle elle a fait match nul le mois dernier. Cette rencontre, capable d'intéresser le monde des sportifs, est appelée à un succès certain. Coup d'envoi, 14 h. Entrée 2 fr., militaires 1 franc.

Faute de quorum à la Fédération

Paris. — Le bureau de la Fédération Française de Football devait se réunir vendredi soir pour examiner spécialement l'appel formulé par deux clubs concernant de récentes décisions prises à leur égard, mais seuls siégeaient MM. Bayrou, Chevallier et Henry Delaunay. Le quorum n'étant pas atteint, les appels de Strasbourg et d'Alès n'ont pu être examinés.

Le bureau se réunira de nouveau le jeudi 4 janvier. Toutefois on a décidé que les deux matches de Coupe (16e de finale) Strasbourg ou Ruelle contre Girondins de Bordeaux d'une part et Montpellier ou Alès contre Marseille ou Nimes, d'autre part, seront reportés du 7 au 14 janvier.

LES MATCHES DE BASKET-BALL DU 31 DÉCEMBRE

J.S. Longueau - R.C. Amiénois.

Union de Flandre

Pellevoisin (1) - S.V. Marcq (2)
S.V. Marcq (1) - S.M. Tourcoing
J.A. Tourcoing (2)-J.A. Tourcoing (3)

Une épreuve de cross-country à Amiens

En cross-country le Stade Amiénois fera disputer le 31 décembre, à 15 h., une épreuve sur six kilomètres réservée à ses membres et comptant pour le classement trimestriel de l'active section du vieux club rouge et blanc.

LA PLUS ANCIENNE MARQUE FRANÇAISE DE PRODUITS D'ENTRETIEN
les NETTOYANTS Buhler
continuent la fabrication de leurs spécialités :
CURÉMAIL
pour céramique, émail, aluminium.
BRILLANT BUHLER
en crème ou en poudre, pour l'argenterie, le nickel, le chrome.
SINO
pour laver les carreaux sans eau
DÉTACHANT JEANNE D'ARC
pour détacher tout sans odeur ni auréole.
En vente partout
GROS : LES NETTOYANTS BUHLER
NEUILLY-SUR-SEINE

Agriculture Commerce Industrie

LE PRIX MOYEN DES TABACS INDIGÈNES DE LA RÉCOLTE DE 1939

Paris. — L' « Officiel » publie ce matin un arrêté du ministre des Finances fixant le prix moyen des tabacs indigènes légers de la récolte 1939, notamment pour les départements suivants : Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Meurthe-et-Moselle, **Pas-de-Calais**, **Somme**. Les tabacs seront classés en sept catégories pour chaque variété.

Conformément à la décision du 29 novembre 1939 de la commission chargée de fixer le prix d'achat des tabacs indigènes de la récolte 1939, les tabacs corsés de cette récolte cultivés dans le département du **Nord** seront classés en quatre qualités pour chaque variété.

Conformément à la décision du 29 novembre 1939 de la commission chargée de fixer le prix d'achat des tabacs indigènes de la récolte 1939, les tabacs de toutes les qualites spécifiées ci-dessus seront, à titre exceptionnel, payés uniformément au prix de 960 francs les 100 kg. dans chacun des départements indiqués ci-dessus.

MARCHÉS DE PARIS

Viandes : bœufs, veaux et moutons, cours de la veille inchangés ; Porcs (entiers ou demis), 1re qualité, 14,80 ; filets, 16,75 ; jambons, 16,25 ; lards, 13,00.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 30,00 ; Charente, Poitou, Touraine, 30,25 ; Malaxés Normandie, 27,00 ; Malaxés Bretagne, 26,25.

Œufs : Cours de la veille inchangés.

Fromages : Brie moyen, 3,40 ; Camembert Normandie, 4,65 ; Divers, 4,25 ; Pont L'Evêque, 5,60 ; Port Salut, 18,00 ; Gruyère et Comté, 19,50.

Volailles: Canards rouennais, 21,00; Nantais, 19,00 ; Fermes, 16,50 ; Lapins morts, 16,50 ; Oies en peau, 13,50 ; Poulets morts nantais, 21,50; De Bresse, 2,75; Poules mortes, 18,50.

Poissons : Barbues, 17,00 ; Bars, 23,50; Harengs français pleins, 4,75; Homards vivants, 38,50 ; Langoustes vivantes, 35,50 ; Maquereaux français, petits, 6,00 ; Merlans ordinaires, 4,50 ; Morues salées, 5,75 ; Raies, 4,00 ; Sardines fraîches, 47,50 ; Soles, 30,00 ; Huîtres marennes, 130,00 ; Portugaises, 32,50 ; Moules Isigny, 195,00.

Lundi 1er Janvier 1940, la plupart des marchés seront clos aux Halles Centrales de Paris.

MARCHÉ DE LA RÉGION

A Cambrai, 30. — Beurre, de 29 à 30 fr. le kilo ; œufs, 1.25 pièce ; poules vivantes, 16 fr. le kilo ; poulets vivants, 17 fr. le kilo ; canards vivants, 16 fr. le kilo ; poules tuées, 20 fr. le kilo ; canards tués, 22 fr. le kilo ; lapins tués, 20 fr. le kilo ; pommes de terre, 0.70 le kilo ; choux, 2 à 3 fr. le kilo ; carottes et navets, 1.50 le kilo ; poireaux, 0.25 la pièce ; salsifis, 2.50 et 3.50 la botte ; céleris raves, 2 et 3 fr. pièce ; épinards, 3.50 et 4.50 le kilo ; pommes, 4 fr. le kilo ; mandarins, 10 et 12 fr. le kilo ; oranges, 10 et 12 fr. le kilo.

A Bruay-en-Artois, 29. — Beurre, 14 à 15.50 la livre ; œufs, 34 fr. les 26 ; pommes de terre, 0.75 le kilo ; choux, 2.50 la pièce ; poireaux, 1.50 à 3.50 la botte ; haricots, 10 fr. le pot ; poules, de 25 à 35 fr. la pièce ; poulets, de 35 à 40 fr. ; dindes, de 60 à 70 fr. ; oies, de 45 à 50 fr. ; canards, de 20 à 25 fr. ; pigeons, de 6 à 8 fr. ; lapins domestiques, de 5 à 35 fr. ; merlans, 10 fr. le kilo ; saumon, 12 fr. ; raies, 1 0fr. ; harengs frais, 0.75 la pièce.

A Aubigny-en-Artois, 28. — Beurre en gros, 13 à 13.50 la livre ; au détail, 14 à 15 fr. la livre ; œufs, petits et moyens, 24 à 27 fr. le quarteron ; gros, 28 à 30 fr. le quarteron.

Volailles : Poules, 38 à 42 fr. la couple ; poulets, 44 à 70 fr. la couple ; pintades, 36 à 44 fr. la couple ; oies, 38 à 50 fr. pièce ; canards ordinaires, 40 à 50 fr. la couple ; canards de barbarie, 50 à 70 fr. la couple ; pigeons, 9 à 13 fr. la couple ; lapereaux, 15 à 19 fr. pièce ; lapins domestiques, 22 à 32 fr. pièce, selon grosseur.

Veaux gras : Qualité ordinaire, 6 à 8 fr. le kilo vif ; bonne qualité, 9 à 12 fr. le kilo vif. Un beau sujet de 140 kilos a été vendu à 13 fr. le kilo vif.

A Saint-Quentin. — Œufs frais, 1,25 ; poule et canard, 19 fr. ; poulet, 26 fr. ; lapin, 17 fr. ; oie, 18 fr. ; poule vivante, 16 fr. ; lapin vivant, 12 fr. ; carottes, 1 fr. à 1 fr. 25 ; pommes de terre, 0 fr. 70 à 0 fr. 80, les 100 kgs, 60 fr.

A Arras, 30. — Beurre, 14 à 15 fr. la livre ; œufs frais, le quart., 31 à 32 fr. ; œufs conservées, le quart., 2 0à 21 fr. ; poule, la pièce, 18 à 28 fr. ; poulet, la couple, 60 à 70 fr. ; lapin, la pièce, 15 à 30 fr. ; pigeon, la couple, 10 à 12 fr. ; canard, la pièce, 20 à 30 fr. ; oie, la pièce, 40 à 50 fr. ; dinde, la pièce, 50 à 110 fr. ; lapin de garenne, la pièce, 12 à 14 fr.

Marché aux vaches. — On vend la flamande prête ou fraîche vêlée, de 3.600 à 4.200 fr. (et même quelques-unes ont été vendues un prix supérieur.

La 2e catégorie de 3.000 à 3.600 fr. et la 3e catégorie de 2.400 à 3.000 francs.

Les bêtes à nourrir sont en petit nombre ; elles valent, suivant âge et qualité, de 5,50 à 7,50 le kilo vivant.

Le cours de la bête grasse est très ferme ; il varie, suivant jeunesse et qualité, de 5 à 7 fr. le kilo vivant.

Marché aux porcs. — Porcelets, 70 à 140 fr. la pièce ; coureurs, 200 à 400 fr. pièce, suivant âge et qualité.

A Boulogne-sur-Mer, 30. — Poulets 34 fr. pièce ; poules 26 fr. p. ; poulettes 28 fr. p. ; pigeons 6 fr. p. ; canards 24 fr. p. ; oies 40 fr. p. ; dindes 95 fr. p. ; lapins 32 fr. p. ; lapin de garenne 15 fr. p. ; œufs, les 26, 36 fr. ; beurre, le k. 29 fr. ; pommes 4.50 le kilo ; chicorées 0.90 pièce ; laitues 1 fr. p. ; choux 1 fr. pièce ; choux-fleurs 5 fr. p. ; cresson 0.50 la botte ; salsifis 2.50 la b. ; poireaux 2.25 la b. ; choux de Bruxelles 3.50 le k. ; haricots 4.50 le litre ; pommes de terre le k. 0.80 ; carottes 0.75 le k. ; endives 0.50 la botte.

A Avesnes, 29. — Beurre engros, 25 à 25.50 le k. ; œufs 28.50 à 29 fr. le quarteron ; poulets vivants 50 à 58 fr. la couple, 25 à 30 fr. pièce ; poules vivantes 45 à 50 fr. la couple; 24 à 28 fr. pièce ; canards 22 à 24 fr. pièce ; canards de Barbarie, 30 à 38 fr. pièce ; oies 45 à 55 fr. pièce ; dindes 70 à 85 fr. pièce ; lapins 18 à 28 fr. pièce ; pigeons 20 fr. la couple, 10 et 11 fr. pièce.

A Aire-sur-la-Lys, 29. — Poules 40 à 55 fr. la couple ; poulets 40 à 65 fr. la c. ; canards 20 à 30 fr. la c.; pigeons 12 à 15 fr. la c. ; oies 40 à 50 fr. p. ; dindes 50 à 100 fr. p. ; lapins 20 à 50 fr. p. ; œufs le quarteron 30 à 32 fr. ; beurre, la livre 14 à 15.50 ; pommes de terre, les 100 k., 50 à 55 fr. ; petits porcs, la pièce 80 à 140 fr. ; porcs coureurs 250 à 350.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action bienfaisante se réalise sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. dans les Villes et Hôtels suivants :

LILLE, Mardi 2 Janvier, Moderne, Parvis St-Maurice. — SOLESMES, 3 Janvier, de la Hure. — CALAIS, 4 Janvier, du Commerce (Excelsior). — LENS, 5 Janvier, de la Gare (Monte). — VALENCIENNES, 6 Janvier, de Flandre. — FOURMIES, 7 Janvier, Jean (Tabac face gare). — BÉTHUNE, 8 Janvier, de la Gare. — DESVRES, 9 Janvier, du Cygne. — HESDIN, 10 Janvier, de France. — LILLE, 11 Janvier, Moderne, Parvis St-Maurice. — AIRE-s/-LA-LYS, 12 Janvier, de la Clef d'or. — ARRAS, 13 Janvier, Terminus. — BOULOGNE-s/-MER, 14 Janvier, Castiglione (face gare Centrale). — HAZEBROUCK, 15 Janvier, du Nord. — LANDRECIES, 16 Janvier, de l'Esplanade « Ville Basse ». — MAUBEUGE, 17 Janvier, de la Poste. — LILLE, 18 Janvier, Moderne, Parvis St-Maurice. — AVESNES, 19 Janvier, de la Gare. — VALENCIENNES, 20 Janvier, de Flandre.

CHUTES MATRICE et tous ORGANES VARICES, ORTHOPÉDIE
GLASER, 44, Bd Sébastopol - PARIS

— A — B — C — D —
Imp. du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille
Le Gérant: Emile GEST

APÉRITIF A LA GENTIANE
SUZE
L'AMIE DE L'ESTOMAC

PUBLICATIONS LÉGALES

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué, 50, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. — (Assistance judiciaire. Décision du 29-7-1937). D'un jugement rendu contradictoirement par la Première Chambre du Tribunal civil de Lille, le vingt-cinq mai mil neuf cent trente-neuf enregistré. — Il appert : que la séparation de corps a été prononcée au profit de Mme Madeleine Valentine VERMEULEN épouse de M. Albert-Jean-Baptiste JUSY, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant en fait à ROUBAIX, 121, rue de l'Alma, Fort Wattel, 14. — A l'encontre de Monsieur Albert-Jean-Baptiste JUSY, son mari demeurant à ROUBAIX, 91, rue de l'Ommelet. — Me Vandewalle, avoué, occupait pour la dame VERMEULEN dans l'instance.

Pour extrait :
(S) VANDEWALLE.
8436

VILLE DE LILLE

ADJUDICATION

Le Maire de Lille donne avis que le 18 janvier 1940, à 10 heures 30, il sera procédé dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, à l'adjudication en cinq lots de la fourniture des livres classiques, livres de bibliothèques, cahiers, fournitures classiques, matériel d'enseignement et livres de prix nécessaires aux écoles municipales pendant l'année 1940

Les pièces relatives à cette adjudication sont déposées au Bureau des Adjudications à la Mairie de Lille où les intéressés peuvent en prendre connaissance.
9162

ENSEIGNEMENT

Méthodes A.A. BLANCHART
STENO DACTYLO Comptabilité
Coupe, Couture, 25 fr. par mois
LILLE, 42, rue Léon-Gambetta
DOUAI, 13, rue des Malvaux.
BETHUNE, 37, rue Légilien.
CAMBRAI, 5, rue Saint-Nicolas.
CARVIN, 4, rue de Libercourt.
HENIN-LIETARD, 4, rue Voltaire
LENS, 65 rue de Lille
VALENnes, 17, av. du Commerce
8317

AVIS DIVERS

Baume Tue-Nerf Miriga
RAGE DE DENTS
14.75

maigrir TISANE DE TOURAINE et son régime
être svelte
8 fr. Poste 7 fr. Toutes Pharmacies et Pharmacie Principale, Tours

STOCK AMÉRICAIN, Nœux-les-Mines
Poêles en fonte et Cuisinières
FOYERS DE SALLE A MANGER
AMEUBLEMENTS DIVERS - STOCK
à liquider aux prix d'avant-guerre
EVIERS - LAVABOS - SIEGE W.-C.
CARREAUX faïence à 45 fr. le m2
CARREAUX CÉRAMIQUES
à partir de 12 francs le m2
Et quantités d'autres articles
au meilleur prix
LIVRAISON DOMICILE.
A. LEROY-MERLIN
STOCK AMÉRICAIN, Nœux-les-Mines
8331

AUTOMOBILES

Achat Véhicules Automobiles. - Vente pièces récupérées. - Jean CIBIE, 128, rue Paul Lafargue, LILLE.
7211

Recherche Camion 2 à 3 tonnes
Bon état, plateau, caisse au benne DELAVALLÉE, 104, r. Wattrelos, Leers
33.190

BELLE OCCASION RENAULT
Cond. int. 5 places, S'adresser MERLIN, Chasse Royale, Place Algérie, à Valenciennes.
7926

DETTES

Dettes. — M. Cendé LEDIEU, demeurant à Lens, rue Pascal, 44, (fosse 9), informe le public, qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Marie-Madeleine MOINE, 160, rue Defernez à Liévin.
7634

LA FEMME aux TURQUOISES

Par Jean MAUCLÈRE

22

— Monsieur, annonça le magistrat, je vous ai prié de venir à nouveau pour vous faire savoir que j'ai réuni les divers éléments de nature à m'éclairer. Mon instruction est terminée.

Tout en parlant, il désignait de la main un dossier posé près de lui. Sa voix était courtoise, il avait indiqué un siège à son visiteur. Celui-ci n'était pas en disposition de s'asseoir.

— Je vous ai dit, Monsieur, expliqua-t-il, après les avoir fait connaître au commissaire de la Sûreté venu perquisitionner chez moi, les mobiles qui m'ont poussé à un acte que je regrette. Le tableau a été restitué... Cela ne saurait suffire. Je dois évidemment une indemnité au musée de Colmar. Je lui abandonne le cautionnement que j'ai versé.

— Dans ce cas, conclut le juge, il n'y aurait plus lieu de poursuivre.

Clermont tressaillit. Avait-il bien entendu ? L'affreux cauchemar qui pesait depuis des semaines sur lui allait-il se dissiper ? Plus faible dans la joie que dans la douleur, cet homme si maître de lui, dont jamais les ouvriers n'avaient enregistré une émotion ni une défaillance, perdit le contrôle de soi. Incapable de prononcer une parole, il se laissa tomber sur la chaise refusée tout à l'heure.

Le magistrat reprenait :

— La *Femme aux Turquoises* a réintégré la cimaise des Unterlinden. Le musée est dédommagé... Le délit n'existe plus.

— Je vous exprime ma vive gratitude, Monsieur, répondit Clermont, qui s'était ressaisi. Je souhaiterais, si vous le voulez bien, que mon don au musée fût anonyme.

— Rien ne s'y oppose. Je vais faire préparer les pièces nécessaires aux formalités de la donation et vous les enverrai à Neuilly pour signature.

— Entendu.

Inutile de dire quel soulagement profond éprouvait le constructeur en revenant chez lui. Sa voiture, qu'il avait tenu à conduire en personne pour se rendre à cette inquiétante convocation, bondissait entre ses mains comme une chevrette, ce qui n'était pas sans attirer sur lui les regards réprobateurs des gardiens de la paix. A la Porte-Maillot, l'un d'eux le siffla ; explications, exhibition de papiers, tous détails désagréables dont la minutie servit Clermont en l'obligeant à se calmer.

N'importe ! Quand il arriva à son hôtel, les arbres, déjà tiquetés de rouille, lui parurent tout frissonnants d'une verdure jeune, printanière. Et tel était le sentiment de délivrance dont était saisie l'âme de Robert, que peu s'en fallut qu'il n'allât tout droit conter à sa malade à quel genre de péril il venait d'échapper.

Le lendemain, après avoir attentivement examiné Jacqueline et souri à la courbe de température qui s'était abaissée de la plus rassurante façon, le docteur Maurière, quittant la chambre de sa malade, prit le bras de Clermont

— Je voudrais vous dire deux mots, mon ami, prononça-t-il.

Quand la porte du bureau se fut refermée sur les deux hommes :

— Elle n'est pas plus mal ?... demanda le père anxieux.

— Elle est guérie... presque.

— Ah ! docteur ! Guérie !... Comment vous dire ma joie !... ma reconnaissance ? Je vais faire conduire une 15 CV chez vous.

— Bon ! bon ! fit l'excellent homme. Il n'est pas question de cela ; mon *Antilope* n'a pas plus que moi-même envie d'être mise à la retraite. Il s'agit plutôt des mesures à prendre pour hâter le complet rétablissement de Jacqueline.

— Je ferai tout le nécessaire, le superflu, s'il y a lieu !

— Il y a lieu.

Le vieil homme s'assit et réfléchit un moment à la façon dont il allait aborder un sujet épineux entre tous.

— La maladie de Jacqueline a été déterminée par des causes qui ne sont pas toutes éteintes, commença-t-il.

— J'ai un non-lieu... coupa Robert, la tête haute et le sourcil froncé.

— D'accord. Mais son fiancé a-t-il donné signe de vie ?

— Ce petit imbécile...

Le docteur étendit une main pacificatrice :

— Il ne faut donc pas que la chère petite reprenne son existence habituelle, ce serait lui faire sentir plus cruellement un vide, un chagrin, qu'elle n'est pas physiquement en état de supporter Emmenez-la aux champs, mon ami, et qu'elle en revienne seulement quand elle sera plus solide.

— Compris Puis-je la faire voyager tout de suite, docteur ?

— D'ici deux ou trois jours. Mais attention ! Il ne s'agit que d'un court voyage : un long trajet, la fatigant, pourrait remettre tout en question.

— Très bien ! La forêt de Fontainebleau ?

— C'est cela. Par la route.

— Bien entendu ! jeta le constructeur des *Antilopes*, pour qui la question ne se posait même pas.

— Surtout, conclut le docteur près d'atteindre la porte, pas d'infirmières, pas de remèdes ! Rien qui rappelle la maladie. Une femme de chambre dévouée, un papa attentionné, de la gaieté autour d'elle, voilà tout ce qu'il faut maintenant à la chère petite.

— Avec un vieux médecin au bout du fil à la première alerte !

— Oui. Mais je serais bien étonné s'il a besoin de se déranger, si vous évitez à sa malade toute fatigue et toute émotion.

Dès le lendemain Robert se dirigeait vers Fontainebleau, par Villeneuve-Saint-Georges et Melun. A la sortie de cette ville, une admirable voûte de verdure, ombrageant la route, lui apporta la bienvenue de la forêt à laquelle il allait confier le soin de parachever la guérison de Jacqueline.

L'industriel gagna Barbizon, dont il avait gardé un souvenir enchanteur. Le chemin se faisait sinueux, encaissé entre des rochers blanchâtres aux faces arrondies. Par les touches d'or qu'il posait sur les troncs et les feuillages, le soleil faisait vivre la forêt, de cette vie mystérieuse variant avec la saison et l'heure, et que modifient aussi la lumière et le souffle du vent.

A Barbizon, Clermont dédaigna les petites tables pimpantes, ornées de nappes bariolées et surmontées de parasols assortis, à l'allure de champignons en escapade ; ce n'était pas ce qu'il fallait à sa convalescente. Il jeta son dévolu sur une agréable villa, assise dans la verdure, non loin de la gare minuscule où sommeillaient à cette heure les pittoresques wagons du tortillard de Chailly-en-Bière. Jacqueline serait bien là, elle y reprendrait goût à la vie.

A fond de train, l'*Antilope* regagna Neuilly, Robert, se penchant sur sa fille, pâle encore parmi les dentelles de ses oreillers, déposa un baiser sur son front :

— Chérie, dit-il, si nous quittions pour quelques semaines ce vilain Neuilly où tu as été si malade ?

(A suivre).